

# Constar®

## Herbicide de post-levée liquide pour les céréales.

### Description du produit en bref

Constar est un herbicide de post-levée liquide avec une efficacité à la fois foliaire et racinaire contre les mauvaises herbes annuelles et vivaces, dans les céréales.

### Matières actives

0,51% Metsulfuron-méthyle 3,03%  
Thifensulfuron-méthyle 13,6% Fluroxypyr-meptyl

### Formulation

Dispersion d'huile (OD)

### Trademark

Stähler Suisse SA

### Numéro d'homologation

W-7326-1

### Mode d'action

Le **Metsulfuron-méthyl** et le **Thifensulfuron-méthyl** appartiennent à la famille des sulfonylurées. Les matières actives sont absorbées par les feuilles et les racines. Elles sont systémiques et agissent en inhibant l'enzyme acétolactate synthase (ALS), ce qui provoque l'arrêt de la division cellulaire et donc l'arrêt de la croissance. Par la suite, un processus de dépérissement pouvant s'étendre sur plusieurs semaines est déclenché. Certaines mauvaises herbes restent nanifiées. Par contre cette matière active est rapidement métabolisée dans les céréales. Dès l'application, il n'y a plus de concurrence nutritionnelle entre les mauvaises herbes et les cultures traitées. La meilleure et plus rapide efficacité est atteinte par traitement sur de petites mauvaises herbes en forte croissance.

Le **fluroxypyr** appartient à la famille chimique des acides picoliniques. Il est absorbé par les feuilles puis transporté par la sève dans la plante. Le fluroxypyr stimule la croissance des cellules et perturbe le métabolisme protéique. Les premiers symptômes peuvent apparaître deux heures après l'application mais il faut au moins 30 jours pour obtenir un dépérissement total de l'adventice.

### Utilisation Céréales

#### Avoine

Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

#### Blé

Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles. Application au printemps du stade 3 feuilles (BBCH 13) jusqu'au stade 2 nœuds (BBCH 32) des céréales.

Dans l'orge l'application doit se faire avant la montaison (BBCH30) au plus tard.

Pour obtenir une efficacité optimale, nous conseillons de traiter tôt sur des adventices peu développées (stade cotylédon à 4 feuilles) ainsi qu'en période de forte croissance. Les adventices qui lèvent plus tard sont également contrôlées. L'action n'est pas tributaire des conditions climatiques.

Pour lutter simultanément contre le jouet du vent, le raygras et le vulpin, le mélange de 1 l/ha de Constar + 200 g/ha de Talis + 0.5 l/ha de Gondor est conseillé.

### Orge

Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

### Seigle

Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

### Triticale

Dosage: 1 l/ha contre les mauvaises herbes annuelles.

### Spectre d'efficacité

**Bonne efficacité :** Agrostide, amarante, camomille (matricaire), capselle bourse-à-pasteur, chénopode blanc, coquelicot, cresson des marais, éthuse faux-persil, gaillet-gratteron, galinsoga, lamier rouge, mercuriale, morelle noire, mouron des oiseaux, moutarde des champs, myosotis, ortie royale, pensée des champs, ravenelle (radis), renoncule, renouée des oiseaux, renouée liseron, repousses de colza, repousses de tournesol, repousses de pommes de terre 4), séneçon commun, tabouret des champs, vesce, chardon des champs 1), menthe sauvage, prêle des champs, rumex (de graines), rumex (de souches). **Efficacité satisfaisante par conditions optimales:** Pâturin 3), ray-grass, arroche étalée, centaurée, dent-de-lion, fumeterre, renouée persicaire, véronique à feuilles de lierre, véronique de Perse, véronique des champs, liserons des champs 2)

**Efficacité insuffisante :** Graminées, liseron des haies.

**Remarques :** 1) Le chardon des champs est bien contrôlé jusqu'au stade 6 feuilles et s'il est levé au moment du traitement.

2) Le liseron des champs présente un effet typique d'atrophie.

3) N'est bien contrôlé que jusqu'au stade 2-4 feuilles.

4) Si levé au moment du traitement.

### Restrictions

1 traitement par culture au maximum. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Ne pas appliquer lorsqu'il y a danger de gel ou immédiatement après une gelée, en présence d'eau stagnante, en période de sécheresse, sur cultures

affaiblies ou souffrant de déficience nutritive. Ne pas appliquer sur des cultures de céréales en sous semi. Constar ne doit pas être appliqué sur des sols sableux. SPe 1 -Pour protéger les eaux souterraines, n'utiliser les produits contenant du thifensulfuron-méthyle sur la même parcelle que tous les 3 ans après leur application dans les céréales. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

### Miscibilité

Dans les cultures céréalières, Constar est miscible avec Derux, Talis, Foxtrot ou Dancor 70 WG (seulement sur céréales d'hiver) s'il y a une forte présence de jouet du vent. Il est également miscible avec le régulateur de croissance Stabilan S, les fongicides Talendo et Amistar. Ne pas mélanger Constar avec des produits contenant du AHL ou de l'éthéphon.

### Rotation culturale

Après la récolte normale des céréales traitées, il est possible de remettre en culture des céréales, des betteraves, des pommes de terre et du maïs. Lors d'une interruption prématurée d'une culture traitée, il est possible de remettre en place une céréale de printemps (blé, orge, seigle). Un semi de trèfle d'Alexandrie n'est pas conseillé.

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

### Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 2 heures après le traitement.

### Important à savoir

Les cultures à feuilles larges (p. ex. betteraves, colza, légumineuses, cultures maraîchères), le maïs, les arbres fruitiers, la vigne et les baies sont très sensibles envers Constar. Éviter absolument la dérive sur les cultures suivantes : vigne, légumes, colza, céréales ou sur les parcelles destinées à recevoir ces cultures ainsi que les chevauchements. Après le travail, nettoyer le pulvérisateur et les ustensiles utilisés avec All Clear Extra selon les indications figurant sur les étiquettes. Lors de l'utilisation d'herbicides avec le même site d'action durant plusieurs années sur la même parcelle, il n'est pas exclu qu'apparaisse une sélection de biotypes résistants. Certains biotypes peuvent se propager fortement et devenir dominant. L'apparition de résistance peut être éliminée en alternant les produits ou par associations avec d'autres herbicides à modes d'action différents.

### Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Phrases EUH

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

- SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102** À conserver hors de portée des enfants.
- P261** Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272** Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P362** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391** Recueillir le produit répandu.
- P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501** Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
- RRV** Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
- Spe2** Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).



GHS09



**GHS07**

**En cas d'urgence, intoxications**

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145  
ou 044 251 66 66.

**Emballage**

10 04 44 Emballage simple à 5 l  
10 04 44 Carton à 4 x 5 l

**Contact**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17 A  
4800 Zofingen  
Tél: 062 746 80 00  
Fax: 062 746 80 08  
info@staehler.ch  
<http://www.staehler.ch>